

Formulaire de demande de communication de données confidentielles entre Autorités statistiques de l'IIS

Nom de l'Autorité Statistique demanderesse : ~~Statbel~~/BSA/IWEPS/VSA¹

Nom et prénom du Responsable de Traitement (art. 4, 7 RGPD) ou du représentant légal²

Fonction : ~~Administrateur général, Directrice, Directeur général,~~ Statisticien en chef¹

Nom : Brunet

Prénom : Sébastien

Adresse : Route de Louvain-la-Neuve 2 à 5001 BELGRADE

Tél : 081 468 411

Fax : /

E-mail : s.brunet@iweeps.be

A compléter en cas de sous-traitance (par un « sous-traitant » tel que défini à l'article 4,8 du RGPD)

Nom du sous-traitant :

Adresse du sous-traitant :

Durée de la sous-traitance :

Preuve de l'engagement du sous-traitant : jointe/non-jointe¹

Contrat de confidentialité à joindre

Tél.:

Fax.:

E-mail.:

Le Responsable de traitement ou le représentant légal atteste que les données demandées seront utilisées pour l'établissement de statistiques publiques telles que définies dans l'accord de coopération du 15 juillet 2014 concernant l'IIS. Les statistique publiques y étant définies comme : les statistiques produites et diffusées par les autorités statistiques ou d'autres instances publiques qui sont accessibles au public et qui servent à assurer l'élaboration, l'exécution, le suivi et l'évaluation des politiques publiques.

Attestation du responsable de traitement : Oui/Non¹

Finalités du traitement

1/ Base légale (licéité du traitement par l'autorité statistique)

- Accord de coopération du 15 juillet 2014 entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire commune de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire française concernant les modalités de fonctionnement de l'Institut interfédéral de Statistique, du conseil d'administration et des comités scientifiques de l'Institut des Comptes nationaux.

- Protocole-cadre relatif aux modalités de communication de données à caractère personnel de Statbel vers l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique 2020/040c

¹ Biffer les mentions inutiles

² Personne physique responsable du respect de toutes les obligations concernant l'exécution du traitement de données (loi du 4 juillet 1962 relative à la statistique publique, ses arrêtés d'exécution et le GDPR EU-2016/679)

2/ Mission de l'autorité statistique

L'IWEPS a été désignée comme **autorité statistique**, au sein de l'**Institut interfédéral de statistique** (IIS), par le Gouvernement wallon en novembre 2015, désignation faite en vertu de l'accord de coopération du 15/07/2014 (AC). Par cette désignation, nous sommes, en vertu de l'AC, l'Institut est soumis au secret statistique (il s'agit de l'article 42 de l'AC) et est assimilé à l'Institut national de statistique pour l'application des articles 2, 15, 15bis, 17 à 18 de la loi du 4/7/1962 relative à la statistique publique (en vertu de l'article 2 de l'AC).

En tant qu'autorité statistique de la Wallonie, l'Institut a également pour mission de développer, produire et diffuser des statistiques officielles. En effet, selon l'article 10 du **décret** fondateur de l'IWEPS du 4/12/2003, « [S]a mission scientifique transversale consiste dans la centralisation, la publication et le traitement des statistiques régionales, l'élaboration de plans pluriannuels de développement des statistiques régionales et la formulation de propositions en la matière, ainsi que dans la réalisation de recherches fondamentales et appliquées, principalement dans les champs couverts par les sciences économiques, sociales, politiques et de l'environnement. »

3/ Description précise et explicite des finalités et objectifs statistiques poursuivis

La question de la structure spatiale des inégalités de revenu fait l'objet d'un intérêt important. Elle se pose aussi au niveau local lorsqu'on cherche à identifier les zones ou quartiers plus ou moins favorisés pour avoir des actions ciblées ou différenciées.

Pour étudier celles-ci, le recours à des micro-données nous semble nécessaire. En effet, les données publiées par Statbel par secteur statistiques sur le portail OPEN DATA, sont insuffisantes à répondre à nos besoins d'analyse.

Les finalités de l'utilisation des données demandées sont à la fois

- statistiques : publier des indicateurs de revenu au niveau infra-communal, principalement le quartier*, à partir des revenus de 2020;
- de recherche : estimer la part des différents niveaux spatiaux dans les inégalités de revenus, construire une typologie du niveau de richesse selon les secteurs statistiques, construire un indicateur de Gini basé sur les revenus fiscaux au niveau régional et le comparer avec ceux au niveau belge et des autres régions.

*Les quartiers sont composés de plusieurs (ou d'un seul) secteurs statistiques contigus appartenant à une même commune. Pour plus d'informations sur les quartiers, voir : <https://walstat.iweeps.be/walstat-accueil-infra.php>

Date de fin de la durée de conservation des données souhaitée³ :

2035

Motivation de la durée du traitement / de la conservation des données

Temps nécessaire pour pouvoir analyser et comparer toutes les données et construire des indicateurs robustes.

³ A l'échéance du traitement, les données et backups doivent être détruits. Un usage prolongé de ces données, pour les mêmes finalités, n'est pas autorisé sans demande de prolongation. Si les objectifs statistiques sont atteints avant l'expiration du terme initialement prévu, les données et backups devront être détruits avant l'expiration du terme, soit au moment où les objectifs statistiques sont atteints.

Délai(s) souhaité(s) pour la réception des données

De préférence, communication des données dès qu'elles sont disponibles. Ceci est valable pour chacun des sets de données demandés (années 2020 à 2029) séparément.

Personne de contact au sein de l'autorité statistique auprès de laquelle les données sont demandées

LTC

Description détaillée des données

Il s'agit de recevoir pour chaque déclaration de revenus perçus entre 2020 et 2029, le montant du revenu net imposable, la localisation de la déclaration (commune ou individuelle). Toutes les déclarations (y compris celles avec un revenu nul) doivent être prises en compte et l'année de perception des revenus.

Catégorie(s) de personnes impliquées:

Toutes les déclarations fiscales en Belgique (y compris celles avec un revenu nul).

Catégorie(s) fonctionnelle(s) de données à caractère personnel (facultatif, destiné au registre de traitement de l'autorité statistique): Catégorie(s) fonctionnelle(s) de données à caractère personnel

Type de données: Choisissez un élément (et adaptez-le éventuellement) ou introduisez du texte. données administratives issues de la base de données IPCAL

- Données pseudonymisées (= avec des codes ID cryptés comme numéros pseudo)
 - Les *numéros pseudo* des données demandées doivent être *identiques* aux numéros pseudo des données déjà reçues relatives à Décrivez le(s) set(s) de données auquel le set de données demandé est couplé., afin qu'un couplage correct des données au sein de l'autorité statistique soit possible (p.ex. pour une enquête longitudinale).
 - Données avec identification directe: Motivez pourquoi les données avec identification directe sont nécessaires.
 - Données d'entreprises qui sont *bien* considérées comme des données à caractère personnel (p.ex. un set de données sur les agriculteurs, les PME ...)
 - Données d'entreprises qui ne sont *pas* considérées comme des données à caractère personnel

Période(s) de référence : Par exemple : 2020-2029 (années de perceptions des revenus)

Fréquence de livraison des données: annuel

La première année sur laquelle nous souhaitons obtenir des données est l'année 2020 et les suivantes (jusque 2029), quand elles seront disponibles (c'est-à-dire chaque année).

Inventaire des données :

Voir Liste des variables demandées

Cochez la case à côté du texte suivant, afin que des actions administratives supplémentaires ne soient pas nécessaires à l'avenir en cas de nouvelles variables. Nous souhaitons toujours recevoir toutes les variables qui se trouvent dans ces fichiers. La présente demande couvre également de nouvelles variables, *pertinentes* pour notre demande, qui seraient ajoutées à l'avenir aux fichiers.

Liste des variables demandées

Liste des variables demandées : secteur statistique, revenu net imposable de la déclaration, type de déclaration (commune ou individuelle), année de perception des revenus

Expliquer en quoi les variables demandées sont nécessaires à la réalisation des finalités et objectifs décrits ci-dessus (en fonction du principe du RGPD de « minimisation du traitement des données »): par variable ou cluster de variables. En fonction des variables ou clusters de variables demandés : ajoutez des lignes ou supprimez les lignes superflues.

Variable ou cluster de variables	Le secteur statistique de la déclaration pour toutes les déclarations.
Prouvez que la(les) variable(s) demandée(s) est(sont) nécessaire(s)	Le secteur statistique est nécessaire pour construire les indicateurs au niveau du quartier statistique (principalement le revenu médian par déclaration et l'écart interquartile par quartier). Des données individuelles sont nécessaires car les indicateurs (revenu médian, écart interquartile) ne dérivent pas d'un total et ne peuvent donc être déduit des chiffres agrégés et publiés par secteur statistiques. Demander les données pour toute la Belgique est nécessaire pour comparer la situation (dont la diversité géographique) à celle des autres régions.
Variable ou cluster de variables	Le revenu net imposable de la déclaration, tel qu'utilisé pour publier statistiques fiscales par StatBel.
Prouvez que la(les) variable(s) demandée(s) est(sont) nécessaire(s)	Le montant exact du revenu est nécessaire pour calculer les indicateurs. Une approximation (décile) n'est pas suffisante. L'inclusion des déclarations à revenu nul dans les données est nécessaire d'un point de vue méthodologique (évolution et variation géographique de ces déclarations).
Variable ou cluster de variables	Le type de déclaration : commune ou individuelle
Prouvez que la(les) variable(s) demandée(s) est(sont) nécessaire(s)	Cette variable a un intérêt méthodologique car, les déclarations communes ont souvent (simplement parce qu'elles somment les revenus de deux personnes) des revenus plus élevés que les déclarations individuelles.

Signature du responsable de traitement ou du représentant légal

Signature et date :

Nom :

Fonction : Administrateur général, Directrice, Directeur général, Statisticien en chef ⁴

Avis du DPO (Data protection officer – Délégué-e à la protection des données)

Le/la soussigné(e) DPO est informé(e) de la présente demande et du(des) traitement(s) de données envisagé(s) et émet un avis positif ⁽⁴⁾.

Nom, signature et date :

⁴ Biffer les mentions inutiles